



SNUipp-FSU 86
16 avenue du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers Cedex
Tél. 05.49.01.36.71
e-mail : snu86@snuipp.fr

Poitiers, le 15/03/2022

Gilles Tabourdeau
Secrétaire départemental
SNUipp-FSU 86

à

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Vienne**

Objet : Scolarisation des enfants réfugiés ukrainiens

M. l'Inspecteur d'Académie de la Vienne,

Au terme de la réunion sanitaire avec le ministère jeudi 10 mars, le directeur de cabinet et le DGESCO ont présenté aux représentant-es des personnels les cadres de l'accueil des enfants réfugiés ukrainiens.

La gestion de cet accueil se fait en lien avec le centre ministériel de crise où le ministère de l'Éducation Nationale est présent.

Selon les éléments en notre possession, une coordination locale doit se décliner avec les préfets et les recteurs qui sont en charge d'identifier et de gérer rapidement les réfugié-es qui arrivent.

Ils et elles doivent être scolarisé-es au plus vite, pour intégrer rapidement les dispositifs d'UPE2A, l'intervention du CASNAV devant se faire dans des délais courts.

En tant qu'organisation représentative, nous souhaitons être destinataires d'un état des lieux de la situation et d'un point précis du nombre de places disponibles dans les dispositifs UPE2A pour la Vienne.

Si les capacités d'accueil en UPE2A devaient être saturées, le SNUipp-FSU 86 demande la création de places supplémentaires afin que l'arrivée de nouveaux élèves ne précipite pas la sortie du dispositif de certains élèves.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'éducation

Gilles Tabourdeau, secrétaire départemental du SNUipp-FSU de la Vienne